

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24 avril 2017

OBJET

**01 – CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS D'ADJOINTS  
D'ANIMATION**

N° 2017-04/2-01

NOMENCLATURE : 4.1.1

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal légalement convoqué le quatorze avril 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous  
la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 19

Votants : 27

Alain ROYER, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU,  
Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine  
RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Soumaya  
BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 8

Catherine CADOU donne pouvoir à Elisa DRION  
Catherine HENRY donne pouvoir à Jean-Claude SALAU  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER  
Mickaël MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU  
Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE  
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER  
Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI  
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice..... 29  
présents..... 19  
ayant un pouvoir... 08  
votants..... 27

Absents : 2

Aurora ROOKE  
Gil RANNOU

## Délibération

Rapporteur : Alain ROYER

Comme chaque année, la mairie de Treillières organise, pour les plus jeunes, le festival  
FESTIJEUX, le samedi 20 mai 2017.

Pour couvrir les besoins en personnel de cet évènement, il est nécessaire de recruter des  
adjoints d'animation.

Nombre de postes : 5

Date des contrats : le 20 mai 2017

Rémunération statutaire au prorata du nombre d'heures effectuées.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 27 voix POUR, décide :**

**- D'EMETTRE un avis favorable pour la création de 5 emplois saisonniers pour  
FESTIJEUX**

Pour extrait conforme,

Le 24 avril 2017,

Le Maire,  
Alain ROYER

Accusé de réception en préfecture  
402091-20170424-2017-04-2-01-DE  
Date de rétrotransmission : 28/04/2017  
Date de réception préfecture : 28/04/2017

